QUEUE-D'ARVE : VÉLODROME

PR-1209 – RÉFECTION DE LA PISTE

Proposition en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 1'313'000 francs, soit:

- **1'163'000 francs destinés à la réfection de la piste du vélodrome du centre sportif de la Queue-d'Arve.**
- **150'000 francs destinés au remplacement du système de chronométrage.**

COMMISSION DES SPORTS
DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI
2 février 2017

INGÉNIEURS BOIS :
CHARPENTE CONCEPT

VILLE DE GENÈVE

LOCALISATION

Plan de situation

Rue François-Dussaud 12
1227 Les Acacias
Parcelle Nº 3297
Section Plainpalais

VILLE DE GENÈVE

INTRODUCTION

Historique

- 1983 Installation d'un nouveau vélodrome dans l'ancien Palais des expositions à Plainpalais.
- 1987 Démontage de la piste du vélodrome et stockage dans un dépôt de la Ville de Genève.
- 1990 Inauguration du centre sportif de la Queue-d'Arve et ouverture du vélodrome.

VILLE DE GENÈVE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les besoins

- La piste du vélodrome est un des équipements sportifs les plus utilisés en ville de Genève, avec une ouverture de 78 heures par semaine pour la pratique des clubs et particuliers.

- L'Union vélocipédique genevoise (UVG), association cantonale de cyclisme, est composée de 15 membres (clubs et groupements) regroupant 1200 membres, dont plus de 50% sont membres actifs du vélodrome de Genève.

- Le remplacement de la piste permettrait de maintenir les activités de l'UVG et de répondre favorablement à leur projet de création d'une base régionale de cyclisme basée à la Queue-d'Arve.

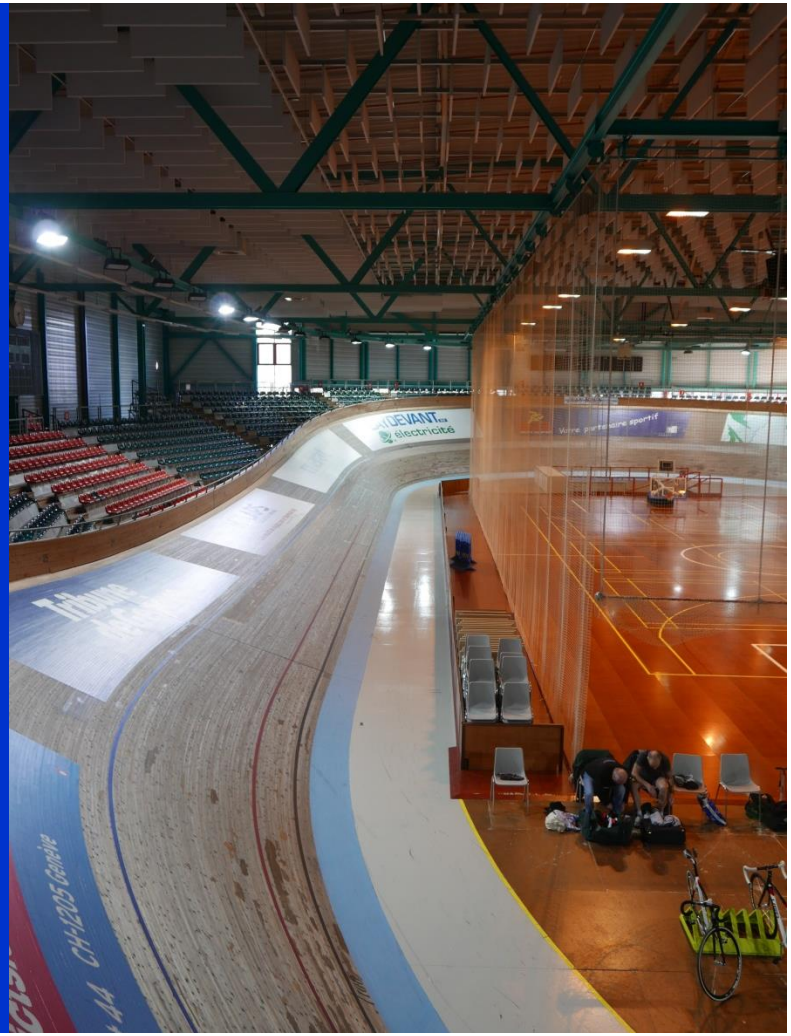

VILLE DE GENÈVE

EXPOSÉ DES MOTIFS

État actuel

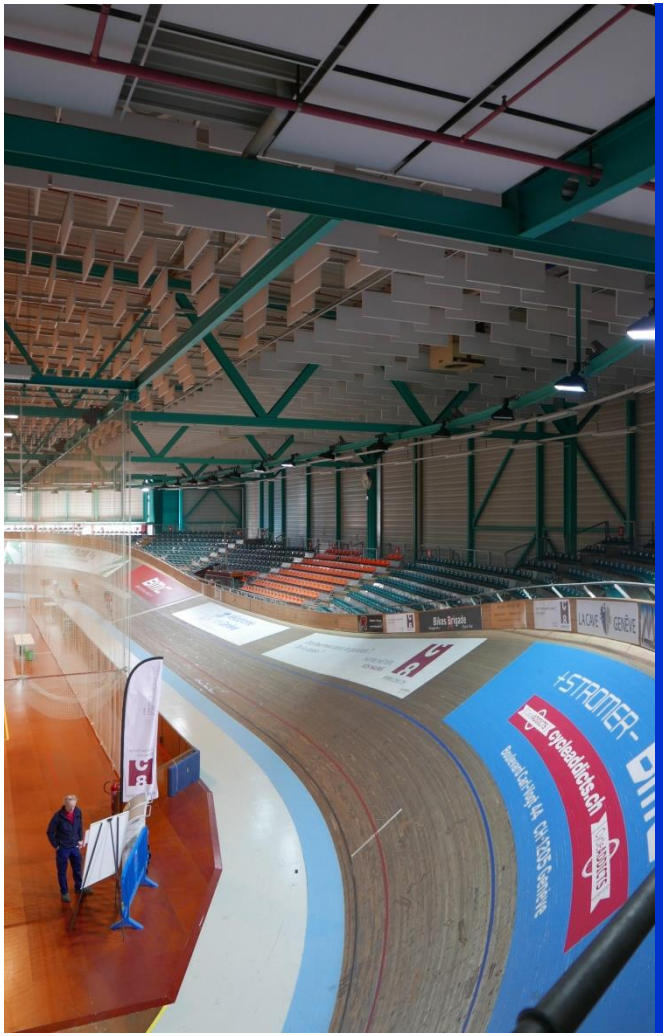

- 34 ans d'âge
- Expertise de 2002 préconisant une durée de vie maximale de la piste de quinze ans
- État d'usure important
- Difficultés à l'entretien et au maintien de la sécurité
- Chronométrage vétuste et plus fiable.

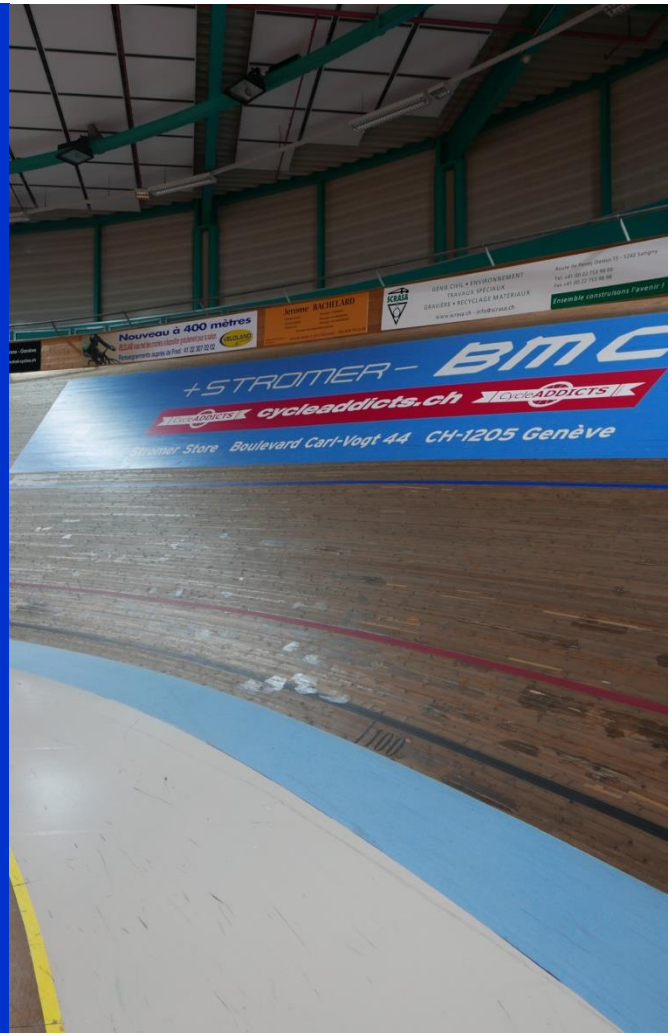

VILLE DE GENÈVE

PROJET

Descriptif des travaux

- Remplacement de la piste dans son intégralité
- consolidation de la structure porteuse constituée de châssis en bois
- Réalisation d'un échantillon afin de valider l'utilisation du frêne par les utilisateurs de la piste eux-mêmes.
- Augmentation de la ventilation naturelle de la structure de la piste en créant de nouvelles entrées et sorties d'air à l'aide de grilles de ventilation.

VILLE DE GENÈVE

PROJET

Plan général

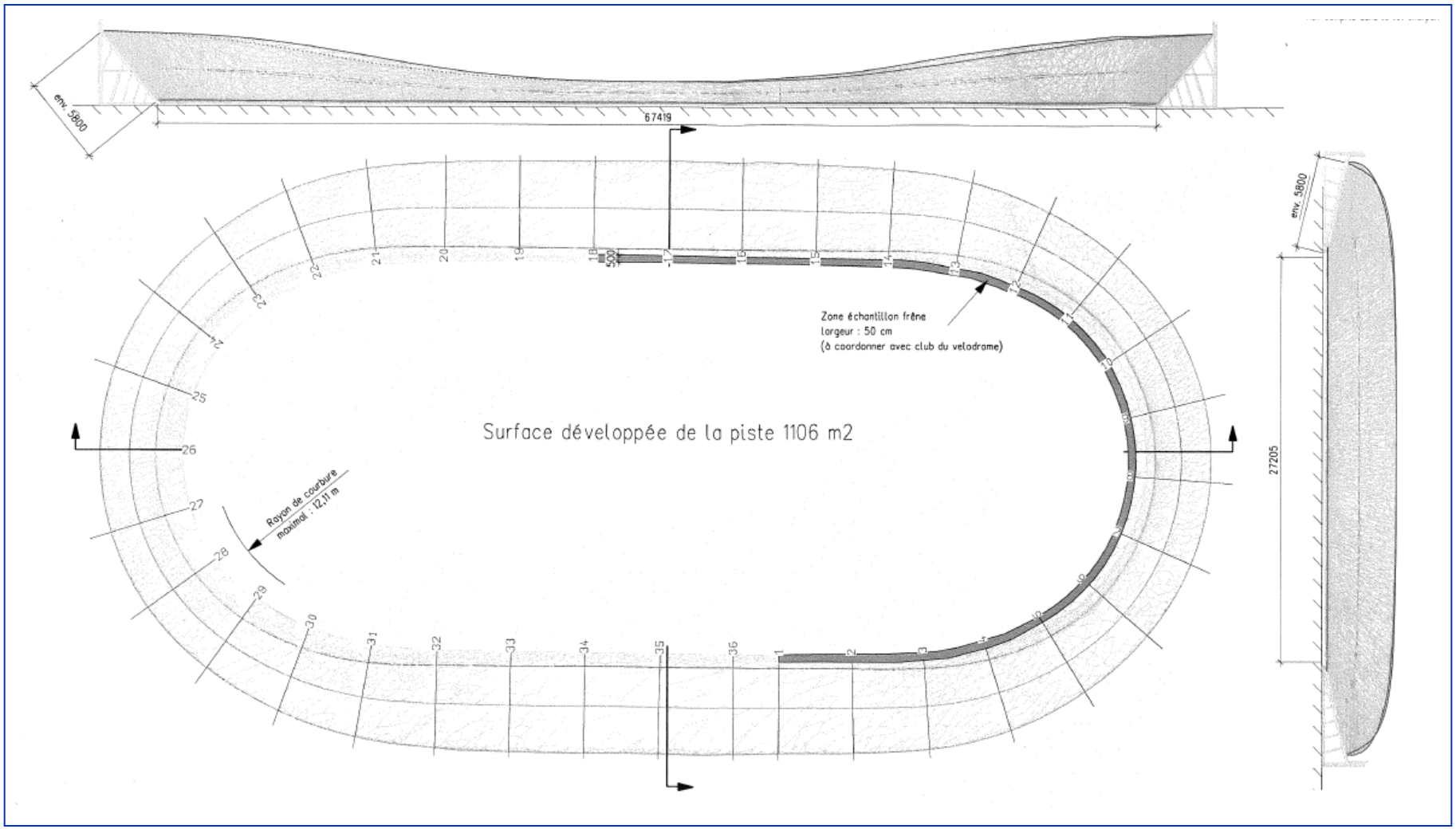

VILLE DE GENÈVE

PROJET

Coupe 1

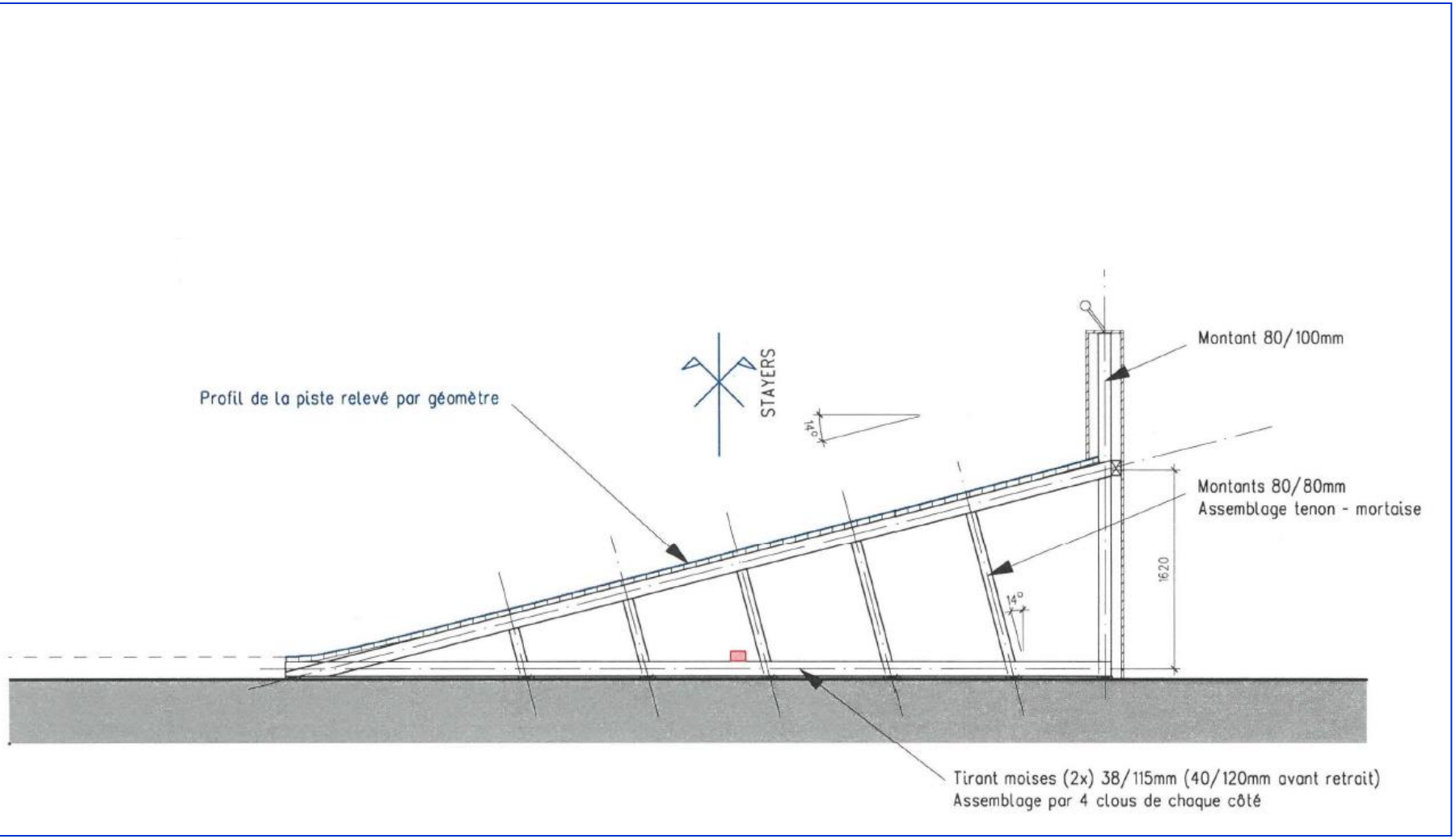

VILLE DE GENÈVE

PROJET

Coupe 2

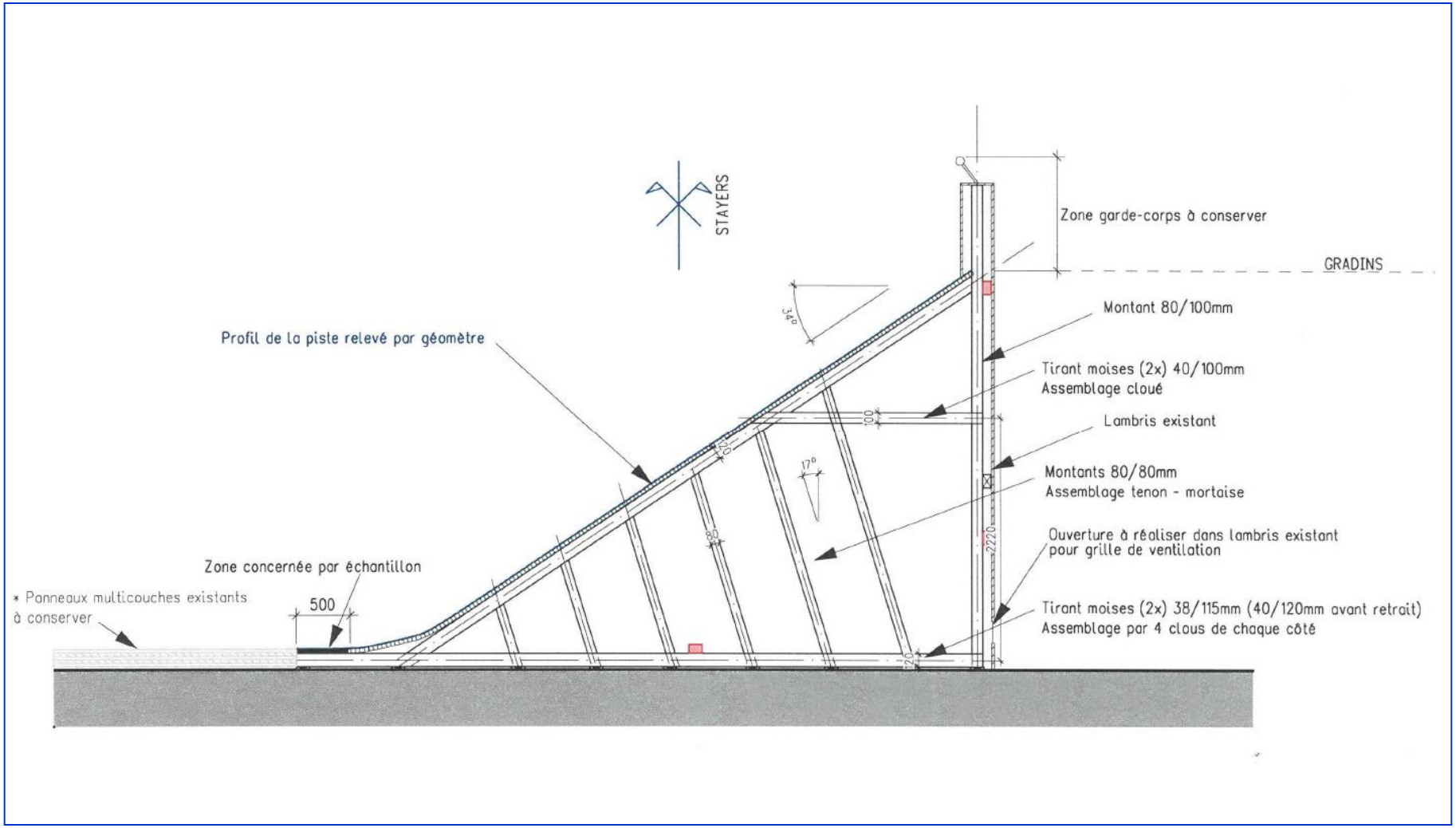

VILLE DE GENÈVE

PROJET

Plan usages : sous-sol

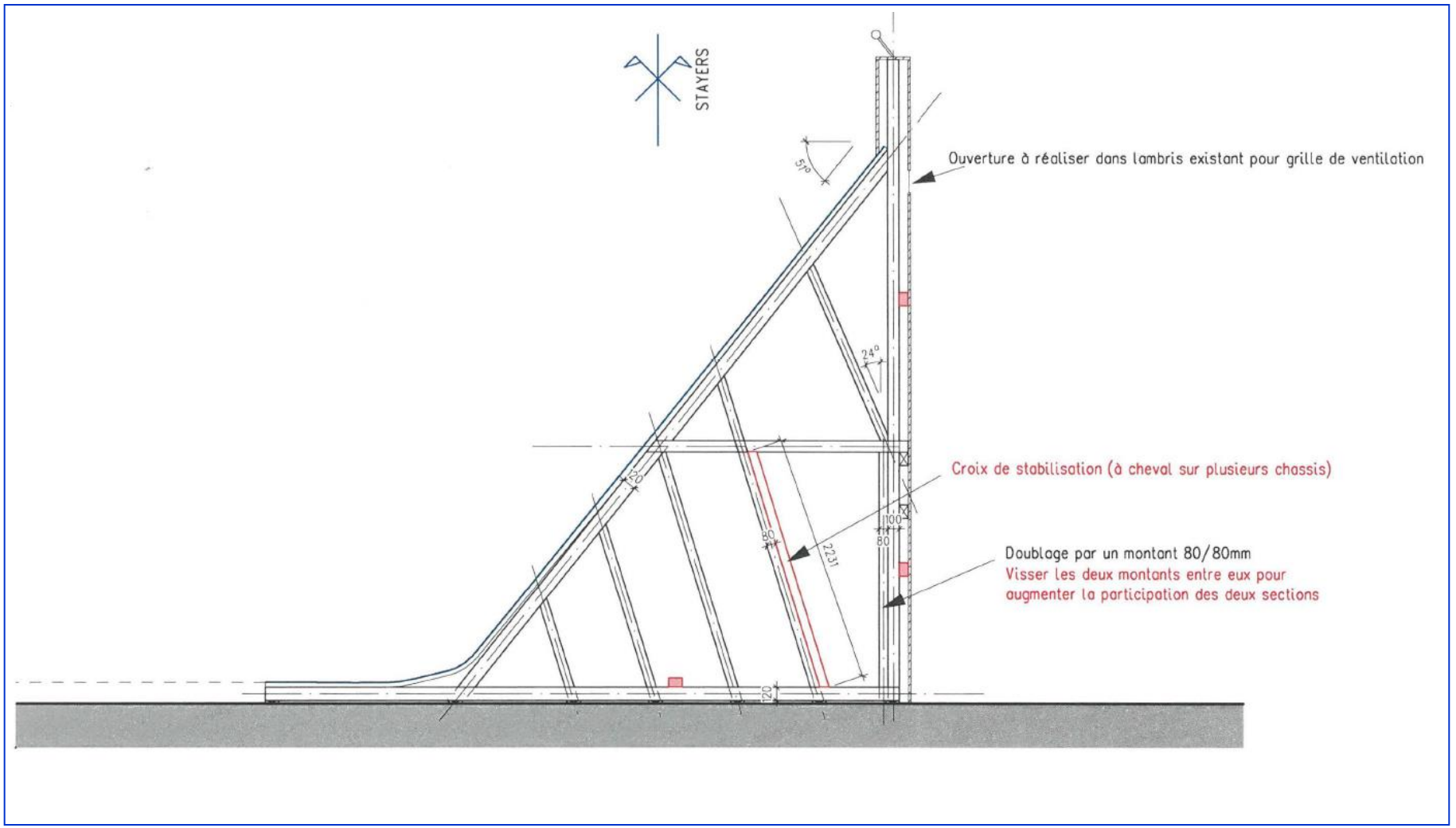

VILLE DE GENÈVE

CONCEPT ÉNERGÉTIQUE

Objectifs

- L’intervention porte uniquement sur les installations secondaires de chauffage et de ventilation qui sont vétustes.
- Elles ne permettent plus une gestion optimale des besoins.
- L’enveloppe du bâtiment ainsi que la production de chaleur ne sont pas concernées par les travaux.

VILLE DE GENÈVE

CONCEPT ÉNERGÉTIQUE

Descriptif technique

Chauffage – ventilation:
Les aérothermes seront remplacés par des appareils modernes avec récupérateurs de chaleur à haut rendement et gestion de l'air neuf. Ils sont équipés de ventilateurs nouvelle génération à faible consommation et un niveau acoustique amélioré,.

Les tableaux électriques et la régulation sont également remplacés.

Electricité:

- Remplacement des luminaires selon norme Minergie.
- Mise en place d'un treuil électrique par luminaire permettant leur descente pour l'entretien.

VILLE DE GENÈVE

CRÉDIT I – RÉFECTION DE LA PISTE DU VELODROME

Estimations des coûts selon code CFC (validité juin 2016)

CFC	Intitulé	Prix unitaire	Total
2	**BÂTIMENT**		**902’730.-**
21	Gros oeuvre	1’497’730.-	
214	Construction en bois		
214.0	Installations de chantier	5’600.-	
214.1	Charpente	451’010.-	
214.2	Structure porteuse	6’520.-	
214.5	Echafaudages	25’000.-	
219	Divers	9’600.-	
23	Installations électriques	135’000.-	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d’air (install.)	270’000.-	
5	**FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D’ATTENTE**		**182’270.-**
51	Autorisations, taxes	2’000.-	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents	7’000.-	
56	Autres frais secondaires	2’000.-	
58	Comptes d’attente provisions et réserves	31’270.-	
59	Comptes d’attente pour honoraires	140’000.-	

VILLE DE GENÈVE

CRÉDIT I – RÉFECTION DE LA PISTE DU VELODROME

Estimation des coûts selon code CFC (validité juin 2016)

Intitulé		Montants
I. Coût total de la construction (HT)		**1'085'000.-**
Calculs des frais financiers + TVA 8%, arrondi	86'800.-	
II. Coût total de l'investissement (TTC)		**1'171'800.-**
+ Prestations du personnel en faveur des investissements (5% x 1'171'800.-), arrondi	58'600.-	
III. Sous-total		**1'230'400.-**
+ FMAC (2% x 1'230'400.-), arrondi	24'600.-	
IV. Coût total de l'opération (TTC)		**1'255'000.-**
A déduire, crédit d'étude voté le 25 mai 2002 (PR-175)	92'000.-	
V. Total du crédit I demandé (TTC)		**1'163'000.-**

VILLE DE GENÈVE

CRÉDIT II – REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHRONOMÉTRAGE DE LA PISTE

Estimation des coûts selon code CFC (validité juin 2016)

Intitulé		Montants
3 Equipement d'exploitation		**138'900.-**
33 Installations électriques	138'900.-	
I. Coût total de la construction (HT)		138'900.-
+ TVA 8%, arrondi	11'100.-	
II. Total du crédit II demandé (TTC)		150'000.-

VILLE DE GENÈVE

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

Valeurs statistiques, autorisations, planning intentionnel

Valeurs statistiques

Les valeurs statistiques sont non représentatives par rapport à l'ensemble du volume. La surface concernée par les travaux au sol est de 4311 m2, ce qui situe le coût de cette réfection à 241 francs le mètre carré.

Autorisations de construire

Ce projet a obtenu une autorisation de construire auprès du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie.

Planning intentionnel

Début travaux :	3 mois après le vote du CM
Durée travaux :	5 mois
Mise en exploitation :	automne 2017

JEVANT
électricité
Votre partenaire sportif
CURRY-BOX